

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 18 septembre 2023

Nombre de membres du  
Bureau :

L'an deux mille vingt-trois,  
Le dix-huit septembre,  
A neuf heures trente,

En exercice : 35  
Présents : 18  
Pouvoirs : 7  
Votants : 25

se sont réunis à St Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le douze septembre deux mille vingt-trois.

#### OBJET

#### Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Alain LIMOUSIN, Serge RAULT, Didier PICARD, Pascal PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

**Délibération**  
**2023\_09\_18\_06B Rapport**  
**de gestion 2022 : SPL**  
**OSER :**

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 25

Votes Contre : 0

Abstention : 0

#### Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU	Mandataire : Thierry GOUBY
Mandant : Vincent BONNICI	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Stéphane HEYRAUD	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Marc LAPALLUS	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Didier PONCET	Mandataire : Pascal PONCET
Mandant : Daniel PRUD'HOMME	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Xavier VILLARD	Mandataire : Henri BONADA

**Absent(s) excusé(s) :** Georges BERNAT, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Gilles PERRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Didier PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Jean-Paul TISSOT

Madame la Présidente expose :

VU l'article L 1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** que le SIEL-TE Loire est membre de la SPL d'Efficacité Energétique - SPL OSER - depuis 2013 ;

**CONSIDERANT** que la SPL OSER a pour objet, sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leur stratégie et de leurs projets de rénovation énergétique ;

**CONSIDERANT** le rapport transmis le 7 août 2023 par la SPL OSER.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

**PREND** acte du rapport de gestion 2022 de la société publique locale OSER

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces à intervenir relative à ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 18 septembre 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.